

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de Master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Ingénierie des Systèmes Complexes,

Vu la Proposition du Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies et du Directeur de l'UFR Mathématiques, Informatique, Mécanique et Automatique,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 13 décembre 2022 fixant les capacités d'accueil en Master

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master Ingénierie des Systèmes Complexes au titre de l'année 2023-2024 :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

- Chargée de proposer au Président la liste des candidats autorisés à s'inscrire au regard du processus de recrutement mis en œuvre conformément aux dispositions des articles D612-36-2 et L612-6

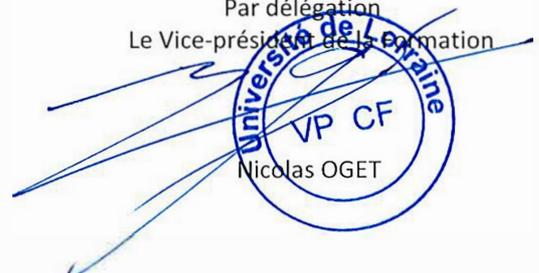
- Eric LEVRAT, PU, Président
- Alexis AUBRY, MCF-HDR
- Jean-Philippe GEORGES, PU
- Benoît IUNG, PU
- Eric RONDEAU, PU
- Pascale MARANGE, MCF
- Nathalie SAUER, PU
- Sofiene DELLAGI, MCF
- Sadok TURKI, MCF-HDR

Article 2 :

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies et le Directeur de l'UFR Mathématiques, Informatique, Mécanique et Automatique sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 15 décembre 2022

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la formation



VP CF
Nicolas OGET

Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023